

Vendredi 21 avril 1967

Décès de l'ancien  
chancelier Adenauer.

P r é s i d e n c e .

V e r b a l .

Après discussion sur le choix de la personne qui devra  
le représenter aux obsèques de l'ancien chancelier Adenauer,  
le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. M. Max Petitpierre, ancien président de la Confédération,  
sera prié d'accepter le mandat de représenter le Conseil  
fédéral aux obsèques.
2. Si M. Petitpierre ne pouvait accepter le mandat, M. le  
conseiller fédéral Spühler assumerait la représentation.

Extrait du procès-verbal à la chancellerie fédérale  
pour l'établissement des lettres de créance; au département  
politique, pour les autres dispositions à prendre.

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*G. O. H.*